

Service Public d'Assainissement Non Collectif

Communauté de Communes Vézère Monédières Millesources



CARNET DE SANTÉ DE L'INSTALLATION

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF • ANC



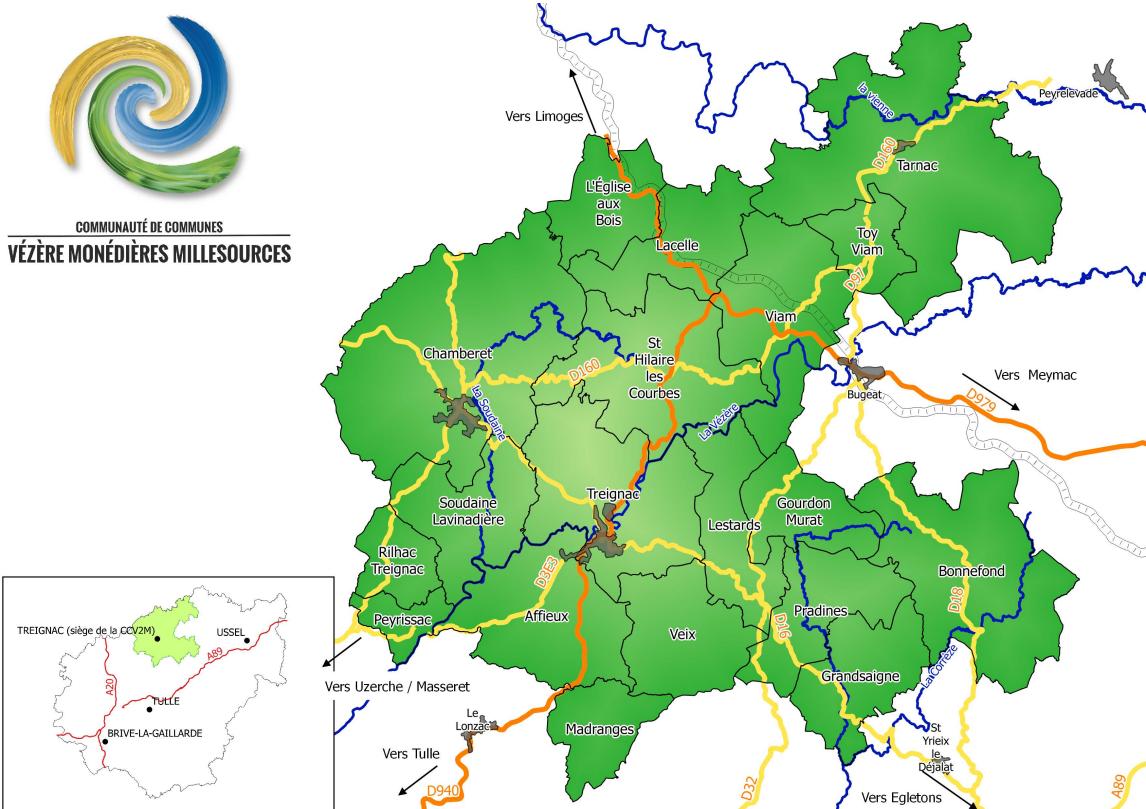
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
VÉZÈRE MONÉDIÈRES MILLESOURCES

Ce document contient

- | | |
|---|-------------|
| - Une fiche d'identité de votre installation | p. 3 |
| - Une information générale sur l'Assainissement Non Collectif | p. 4 |
| - Des conseils pour l'entretien de votre installation | p. 10 et 11 |
| - Savoir identifier les causes de dysfonctionnements | p. 12 et 13 |

Il vous appartient de rajouter :

- | | |
|---|-------------|
| - Le plan et les photos de votre installation | p. 6 et 7 |
| - Les rapports de contrôle de votre installation | p. 8 et 9 |
| - Les bordereaux de suivi des matières de vidange | p. 8 et 9 |
| - Les dates d'entretien et de vidanges | p. 14 et 15 |



Territoire d'intervention du SPANC

> Fiche d'identité

VOTRE INSTALLATION

Adresse de l'installation :

Nom du propriétaire :

Date de construction :

VOTRE INSTALLATION

Quel est votre système de collecte ?

- Regard de collecte
- Té de visite

Quel est votre système de prétraitement ?

- Fosse septique
- Fosse toutes eaux
- Bac à graisse
- Microstation

Quel est votre système de traitement ?

- Épandage
- Filtre à sable
- Filtre compact
- Microstation
- Filtre planté

Quel est votre système de rejet ?

- Fossé/mare
- Rivière
- Réseau des eaux pluviales
- Drainage
- Puits d'infiltration

➔ UNE FILIÈRE RÉGLEMENTAIRE

Le système d'Assainissement Non Collectif (ANC) doit être constituée de plusieurs éléments, décrit par l'arrêté du 7 septembre 2009 fixant les prescriptions techniques applicables aux installations d'ANC
Mais quelles sont ces filières réglementaires ?

<http://www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr/dispositifs-de-traitement-agrees-r92.html>

Prétraitement

- Fosse toutes eaux et fosse septique.
- Bac à graisses et préfiltre

Traitement

- Tranchées d'épandage à faible profondeur (épandage souterrain)
- Lit d'épandage à faible profondeur
- Filtre à sable vertical non drainé et terre d'infiltration

- Filtre à sable vertical drainé
- Lit à massif de zéolithe
- Microstation
- Filtre compact
- Filtre planté

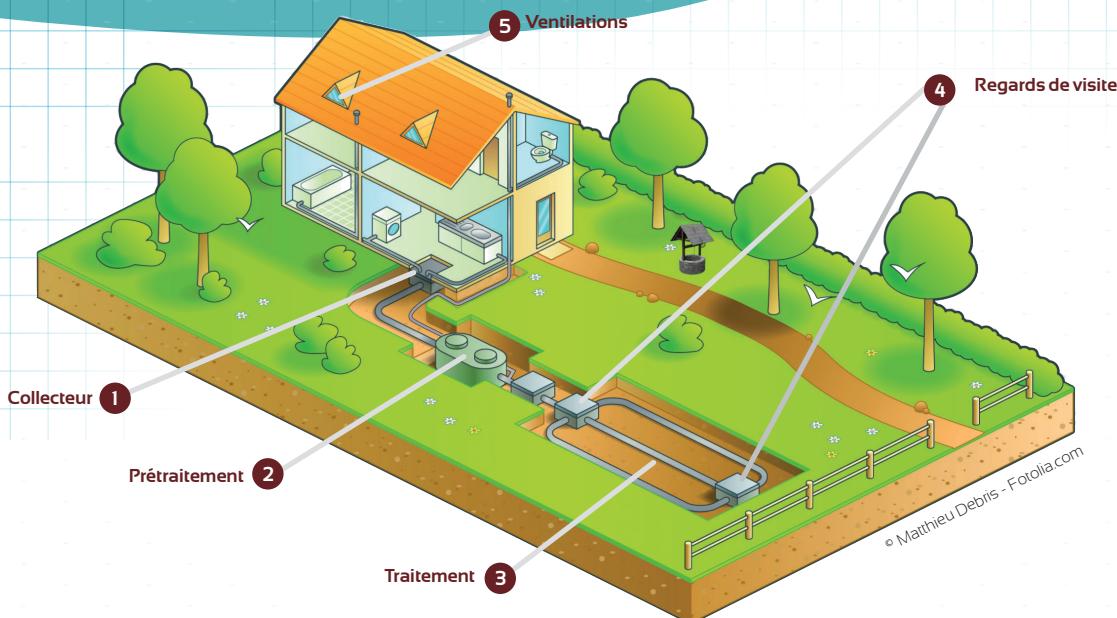
Évacuation

- Filières non drainées : l'évacuation des eaux traitées se fait dans le

sol naturel. Ce sont ces filières qui doivent être installées prioritairement, lorsque la qualité du sol le permet.

- Filières drainées : le rejet peut s'effectuer vers un fossé, un réseau d'eaux pluviales, ou encore un cours d'eau. Dans tous les cas, le propriétaire du point de rejet doit donner son accord.

> Une installation d'assainissement non collectif : comment ça marche ?

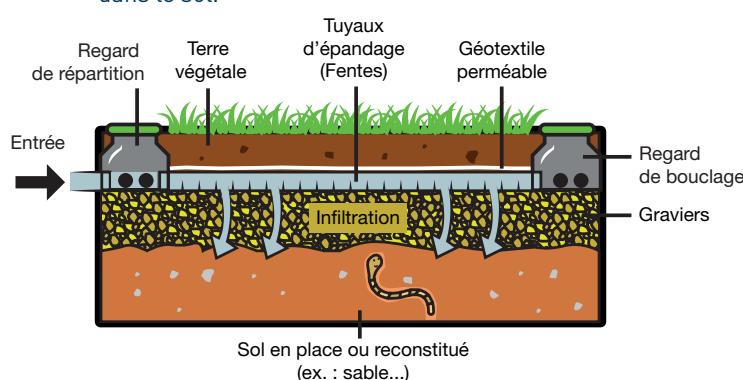


➔ **Collecte** : les eaux usées domestiques (eaux vannes et eaux ménagères) en sortie d'habitation sont recueillies dans un regard ou té de visite et transportées par des canalisations vers le système d'épuration. Les eaux pluviales sont exclues de la collecte.

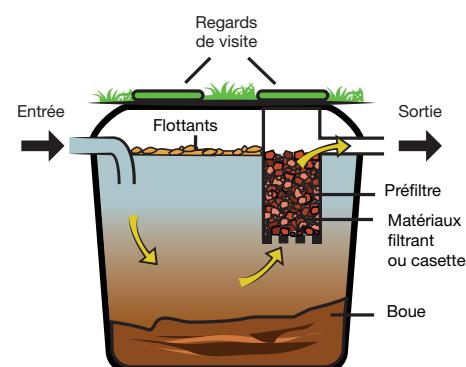
➔ **Regard ou té de visite** : permet de contrôler le bon écoulement des eaux usées.



➔ **Traitements** : des drains permettent l'infiltration progressive de l'eau et l'élimination de la pollution restante par l'action des micro-organismes contenus dans le sol.



➔ **Prétraitement** : les eaux usées collectées contiennent des particules, des matières solides et des graisses qu'il faut éliminer : c'est le rôle du prétraitement, généralement réalisé dans une fosse toutes eaux qui traite 30 % de la pollution.



➔ **Rejet** : les eaux, une fois traitées, doivent être évacuées. En fonction de l'installation et de la qualité du sol, elles peuvent être dispersées dans le sous-sol (tranchées d'infiltration), rejetées vers le milieu naturel (un fossé, une rivière...) ou évacuées par puits d'infiltration.

> Diagnostic initial ou contrôle de réalisation



RAPPORT INITIAL

Date du contrôle :

Nom du contrôleur :

Remarques :

Conforme Non conforme

Date du prochain contrôle :

Signature :



CONTRÔLE 1

Date du contrôle :

Nom du contrôleur :

Remarques :

Conforme Non conforme

Date du prochain contrôle :

Signature :



CONTRÔLE 2

Date du contrôle :

Nom du contrôleur :

Remarques :

Conforme Non conforme

Date du prochain contrôle :

Signature :



CONTRÔLE 3

Date du contrôle : Nom

du contrôleur :

Remarques :

Conforme Non conforme

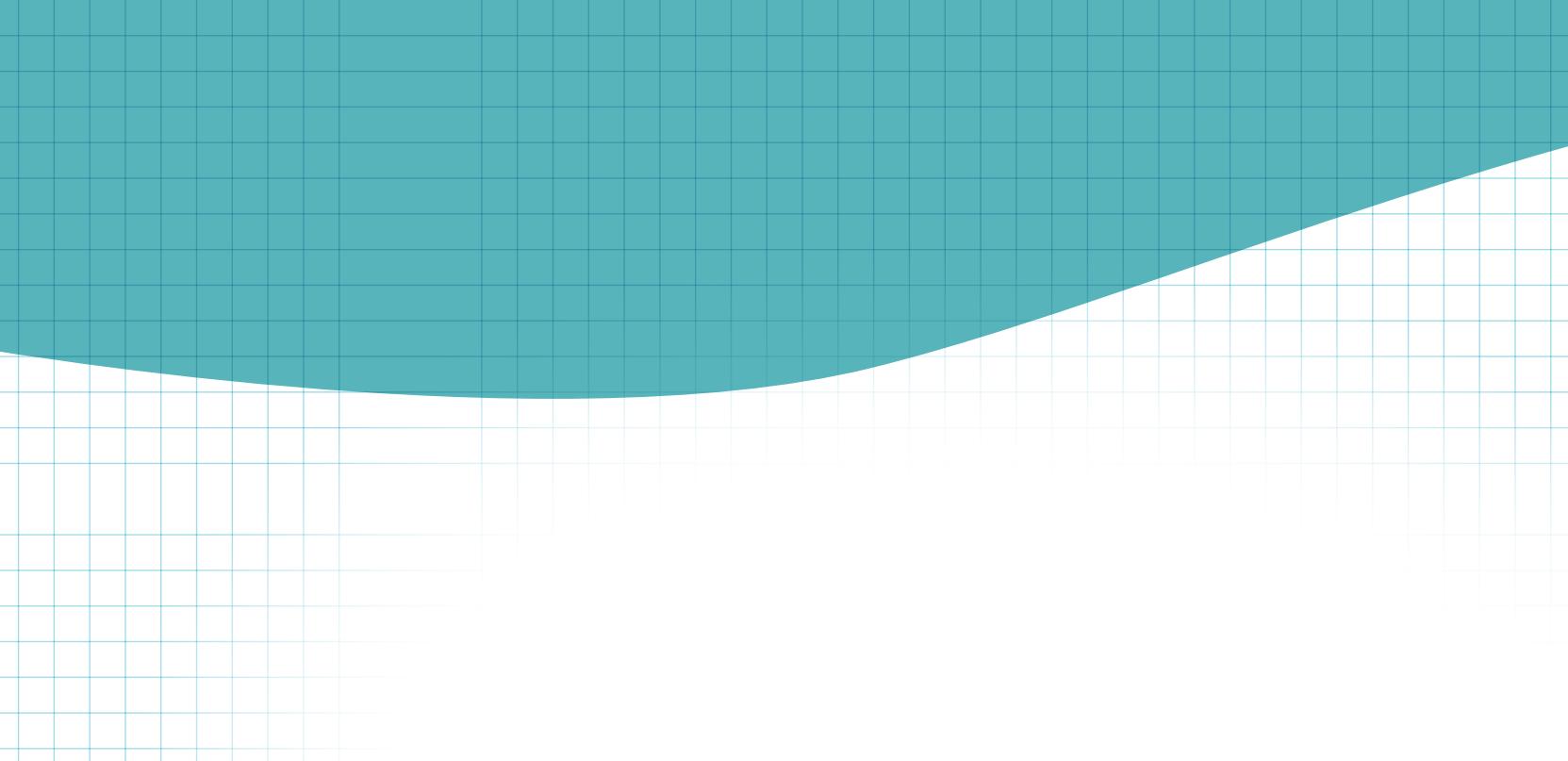
Date du prochain contrôle :

Signature :



LE PLAN DE VOTRE INSTALLATION

PHOTOS DE VOTRE INSTALLATION

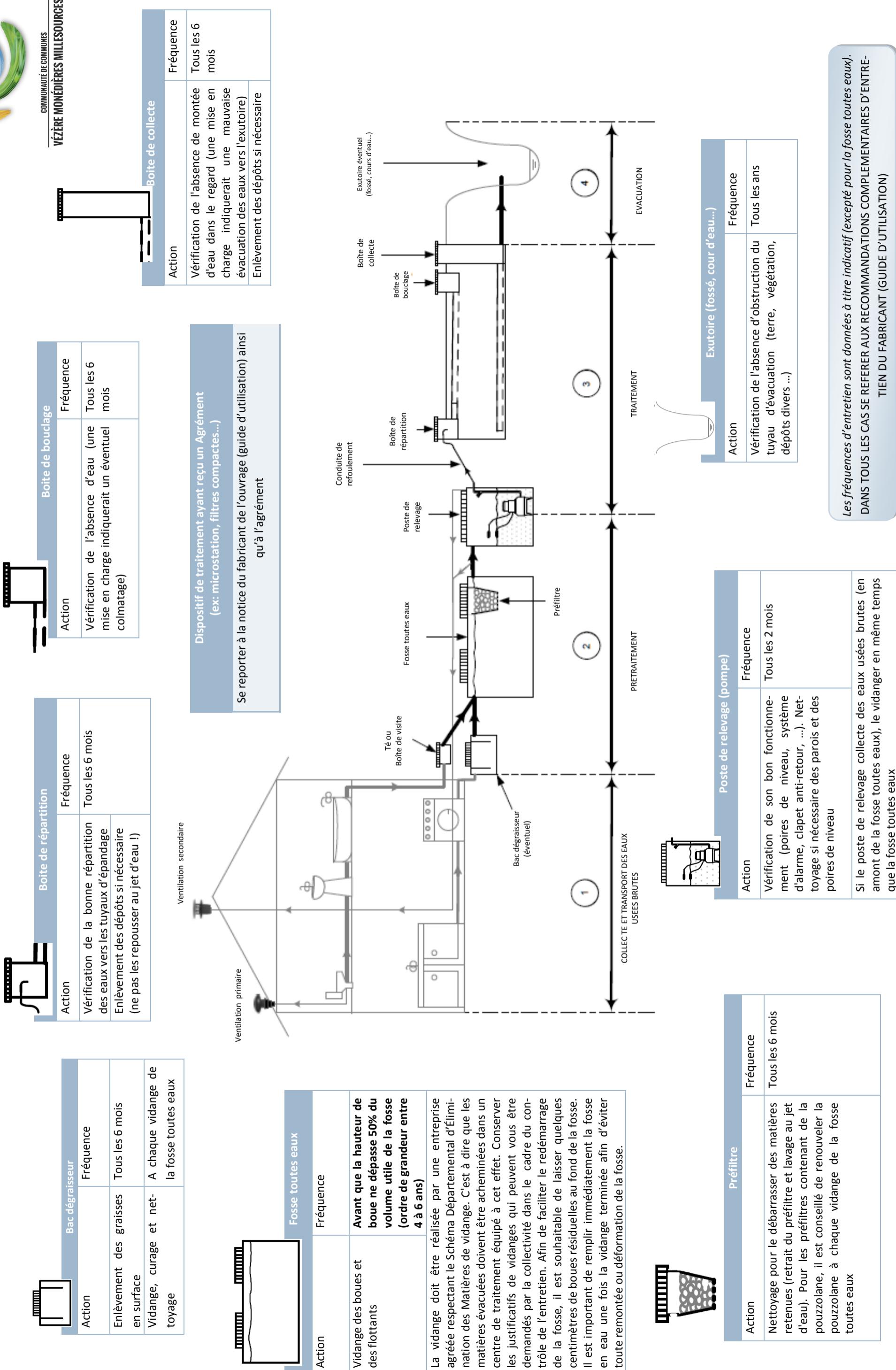


Insérer ici vos rapports de contrôle, vos justificatifs de vidanges, vos factures, et les documents du SPANC

*Insérer ici vos rapports de contrôle, vos justificatifs de vidanges,
vos factures, et les documents du SPANC*

FICHE TECHNIQUE D'ENTRETIEN

Assainissement non collectif



LES BONNES PRATIQUES D'UTILISATION DE VOTRE INSTALLATION

Afin de garantir la pérennité de votre installation et ne pas nuire à son bon fonctionnement, il est important de respecter les consignes suivantes :

NE JETEZ JAMAIS DANS VOS TOILETTES

- **des lingettes** : il est impératif de jeter ces lingettes dans la poubelle et en aucun cas dans vos toilettes, que ce soit pour une installation autonome ou dans les réseaux publics d'assainissement ; ces lingettes colmatent les canalisations et peuvent endommager gravement les ouvrages de traitement ;
- **des produits polluants ou corrosifs** (white spirit, acides, peintures, huiles de moteurs, solvants, pesticides, médicaments, ...) ;
- **tout objet grossier** susceptible de colmater les canalisations.



VOUS POUVEZ UTILISER :

- des produits biodégradables ;
- de la javel, en petite quantité ;
- un activateur biologique après une vidange, une longue période d'inoccupation de l'habitation ou encore après un usage récent d'antibiotiques ;
- des yaourts périmés, en les jetant dans vos toilettes, pour favoriser la vie microbienne de votre fosse.

ASSUREZ-VOUS :

- que les regards de visite restent accessibles pour permettre la vérification périodique de vos ouvrages ;
- que tous les regards de visites sont fermés en permanence afin d'assurer la sécurité des personnes ;
- que l'installation est hors d'atteinte de tout système racinaire provenant d'arbres et/ou de plantations : les racines peuvent déformer les ouvrages préfabriqués ou obstruer les canalisations et nuire au bon fonctionnement d'un épandage ;
- que la ventilation d'extraction des gaz de la fosse n'est pas obstruée et qu'elle est bien amenée au-dessus des locaux habités : les gaz corrosifs peuvent endommager vos ouvrages, s'ils ne sont pas évacués et peuvent générer de fortes odeurs, s'ils ne sont pas amenés en hauteur.

IL EST INTERDIT :

- de recouvrir le système d'épandage d'un revêtement imperméable à l'air et à l'eau (surtout pas de goudron) : la surface doit rester engazonnée pour permettre les échanges gazeux entre l'air et le sol, et ainsi à la flore bactérienne de traiter la pollution organique ;
- de circuler avec des véhicules à moteurs sur le dispositif ou de stocker des charges lourdes sur son lieu d'implantation (la pâture des animaux est également déconseillée) : les canalisations risqueraient de s'écraser et de subir des contre-pentes, ce qui peut causer des colmatages, suivi de débordements ;
- de connecter les eaux de vidange de votre piscine à la fosse toutes eaux ou au système de traitement : en apportant une grande quantité de chlore et d'eaux claires, elles dérèglent l'action des bactéries, parasitent le fonctionnement et diminuent l'efficacité de votre installation.

SAVOIR IDENTIFIER LES CAUSES DES DYSFONCTIONNEMENTS

Votre installation se colmate, déborde ou présente des problèmes d'évacuation ?

Vous rencontrez des problèmes récurrents d'odeurs ?

Identifiez les causes de ces dysfonctionnements et tentez d'y apporter une solution par vous-même en vous référant au tableau ci-dessous.

N'hésitez pas à contacter votre SPANC, si vous ne parvenez pas à trouver une cause à votre problème.

Problèmes rencontrés	Symptômes	Causes probables	Solutions suggérées
Odeurs à l'intérieur de l'habitation	Persistance d'odeurs au-delà de 3 mois après la mise en route de la fosse	Problème de ventilation primaire	Vérifier la présence d'une ventilation primaire (reportez vous page 5 de ce guide).
		Problème de ventilation secondaire	Vérifier l'existence de cette canalisation, qui doit être piquée après la fosse et amenée au-dessus des locaux habités, puis munie d'un extracteur statique ou éolien.
		Absence de siphons	Vérifier l'existence de siphons (garde d'eau non vide) ou les faire installer par le plombier s'ils n'existent pas.
Odeurs à l'extérieur de l'habitation	Apparition soudaine d'odeurs	Incident biologique dans la fosse toutes eaux ou la fosse septique (mort d'un grand nombre de bactéries)	Réactiver la fosse avec un activateur biologique (la vidanger avant, si nécessaire).
	Persistance d'odeur	Mauvaise étanchéité du regard de collecte	Installer un tampon hydraulique et mettre de l'eau dans la jointure du regard de visite.
		Problème de ventilation secondaire	Reprendre la canalisation de ventilation (supprimer les coudes à 90° et les contre-pentes). Il est également possible d'installer une cartouche anti-odeurs (solution non pérenne).
		Mauvaise étanchéité de la fosse	Vérifier que les couvercles de la fosse soient bien posés ou vissés et munissez-les de réhaussements équipés de tampons hydrauliques, si nécessaire.

Mauvais écoulement des eaux	Remontée des effluents dans les appareils sanitaires	Colmatage des canalisations en amont des ouvrages	Faire réaliser le curage des canalisations.
		Présence d'eaux pluviales dans la fosse	Court-circuiter la ou les canalisations d'eau de pluie et évacuer ou récupérer ces eaux pluviales dans un dispositif totalement indépendant de celui des eaux usées.
	Obstruction, colmatage et/ou débordement au niveau du bac à graisse	Saturation en eau et en graisses du bac à graisse	Nettoyer, vidanger et curer le bac à graisse.
		Défaut de pose des canalisations (pente, angle droit)	Revoir l'installation, notamment réinstaller les canalisations avec une pente suffisante (2 à 4 cm/m) et supprimer tous les coude à 90°.
	Débordement des boues ou des flottants au niveau de la fosse, remontée des effluents dans les appareils sanitaires	Saturation en eau de la fosse	Vérifier le niveau de boues dans la fosse, vidanger si 50 % du volume utile est rempli de boues.
		Préfiltre colmaté	Nettoyer le préfiltre et changer les matériaux filtrants (pouzzolane), si nécessaire.
		Défaut de fabrication ou de pose de la fosse	Vérifier le bon fonctionnement du déflecteur (coude plongeant en entrée de fosse). Revoir l'ouvrage avec le fabricant ou l'installateur.
	Mise en charge des regards de visite au niveau du système de traitement (regards de visite remplis d'eau)	Colmatage des drains par des boues, des graisses ou des racines	Faire réaliser un curage des drains. Injecter une solution d'eau oxygénée diluée à 50 % dans les drains et mettre au repos un ou plusieurs de ces drains durant au minimum 2 semaines. Envisager la réhabilitation de l'installation, si persistance ou récurrence du problème.
		Regards de visite encombrés	Nettoyer le regard de visite par enlèvement de toutes matières déposées.
		Matériaux filtrants colmatés (sable, zéolithe...)	Changer les matériaux si possible, ou réhabiliter le système de traitement.
		Colmatage des ouvrages d'évacuation, notamment en cas d'infiltration des eaux traitées dans le sol	Faire réaliser le curage des canalisations. Réhabiliter le dispositif d'évacuation, si persistance ou récurrence du problème.
		La filière n'est pas adaptée à la nature du sol Remontée d'une nappe d'eau souterraine	Envisager une réhabilitation de l'installation.
Résurgences et stagnation d'eau au niveau du sol sur le terrain	La filière est sous-dimensionnée et surchargée		Envisager une réhabilitation de l'installation
		Présence d'eau de ruissellement (eaux pluviales ruisseant sur le sol)	Drainer ces eaux de ruissellement, en amont des ouvrages, en créant une tranchée drainante.
	Présence d'eaux de pluie dans le réseau d'eaux usées		Court-circuiter la ou les canalisations d'eau de pluie et évacuer ou récupérer ces eaux pluviales dans un dispositif totalement indépendant de celui des eaux usées.
		Filière mal réalisée	Vérifier la bonne répartition des effluents dans chaque drain. Mettre en place un regard de répartition posée horizontalement (s'il n'existe pas).

> Entretien/vidange



ENTRETIEN/VIDANGE 1

Nom du vidangeur :

Société :

Date : Prochaine vidange à réaliser le

Signature :



ENTRETIEN/VIDANGE 2

Nom du vidangeur :

Société :

Date : Prochaine vidange à réaliser le

Signature :



ENTRETIEN/VIDANGE 3

Nom du vidangeur :

Société :

Date : Prochaine vidange à réaliser le

Signature :



ENTRETIEN/VIDANGE 4

Nom du vidangeur :

Société :

Date : Prochaine vidange à réaliser le

Signature :



ENTRETIEN/VIDANGE 5

Nom du vidangeur :

Société :

Date : Prochaine vidange à réaliser le

Signature :

> Mes professionnels

	Nom	Tél.	Adresse
VIDANGEURS			
ENTREPRISES TRAVAUX			
AUTRES			



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
VÉZÈRE MONÉDIÈRES MILLESOURCES

SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

**Une question, un conseil...
contactez-nous !**

Adresse postale :

Communauté de Communes Vézère Monédières Millesources

15, Avenue du Général de Gaulle
19260 TREIGNAC

Tél. : 05 19 67 01 04 Port : 06 48 71 86 09

Mail : assainissement@ccv2m.fr

Site : www.ccv2m.fr